**Le bailleur**

_____

_____

_____

**Le ou les locataires**

_____

_____

_____

À _____, le _____

**Lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en main propre contre récépissé ou émargement, ou acte de commissaire de justice**

## Objet : congé pour le logement situé _____

Madame, Monsieur,

Vous êtes locataire du logement situé _____, en vertu d'un bail signé le _____, ☐ vide (location nue) ☐ meublé, qui arrive à échéance le _____.

Par la présente, je vous donne congé pour cette date, pour le motif suivant :

☐ **Vente du logement** au prix de _____ € (en lettres : _____), aux conditions suivantes : _____. En location vide, ce congé vaut offre de vente à votre profit : vous pouvez l'accepter pendant les deux premiers mois du préavis.

☐ **Reprise pour y habiter** au profit de _____, demeurant _____, qui est ☐ moi-même ☐ mon conjoint, partenaire de PACS ou concubin notoire ☐ mon ascendant ou descendant, ou celui de mon conjoint. Raison de la reprise : _____

☐ **Motif légitime et sérieux** : _____

Vous devrez avoir libéré le logement au plus tard le _____, date d'échéance du bail. Je vous propose de convenir ensemble de la date de l'état des lieux de sortie et de la remise des clés.

Vous trouverez jointe à ce courrier la notice d'information relative aux obligations du bailleur et aux voies de recours et d'indemnisation du locataire.

Je vous prie d'agréer, _____, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

Délais : au moins six mois avant l'échéance en location vide (loi du 6 juillet 1989, art. 15), trois mois en meublé (art. 25-8), comptés à partir de la réception par le locataire. La notice d'information (arrêté du 13 décembre 2017) doit être jointe. Un locataire de plus de 65 ans aux ressources modestes peut bénéficier d'une protection particulière : vérifiez avant d'envoyer. Modèle gratuit Ancra Immo (ancra-immo.fr), à jour au 21 novembre 2026. Information générale : en cas de doute, ADIL de votre département (conseil gratuit) ou avocat.